

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 246

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

ARTICLE 3

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Un représentant des usagers du service public audiovisuel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure au sein du conseil d'administration de la société unique de l'audiovisuel un représentant des usagers du service public audiovisuel.

Cet amendement s'inspire des recommandations formulées par le SNJ.